

05 NOV. 2020

Département
de l'Isère**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt, le 22 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 15

Étaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICOSELLA Sébastien, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, GODET Arnaud, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, BRAGANTI Karine, CARAT Corinne, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth,

Date de la convocation : 15 octobre 2020

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

Objet de la délibération : TE38 – Travaux sur réseaux d'éclairage public

Le TE38 envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

« Commune de Primarette – Affaire n°20-002-324 – EP – rénovation led tr2 »

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 11 925 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à : 6 909 €

La participation aux frais de TE38 s'élève à : **284 €**
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **4 732 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.

Le Conseil, entendu cet exposé, par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

1 – Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 11 925 €
Financements externes : 6 909 €
Participation prévisionnelle : 5 016 €
(frais TE38+contribution aux investissements)

2 – Prend acte de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de :

284 €

3 – Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

4 732 €

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 22 octobre 2020

Le Maire,
Serge MERCIER



TE38 - PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL réseau éclairage public

28-sept-20

Collectivité	COMMUNE
Nom	PRIMARETTE
N° affaire	20-002-324
Libellé	EP - rénovation led tr2

Accusé de réception et Bon Pour Accord	
Date :	
Contre, signature :	

PRIX DE REVIENT GLOBAL DE L'OPERATION	
Coût d'objectif	8 603
Maîtrise d'œuvre	0
Coordination SPS	0
Imprevis+acti	861
	0
TOTAL HT	9 464
TVA	1 892
Frais TE38	568
Prix de revient TTC	11 925

FINANCEMENT PREVISIONNEL GLOBAL	
Solvention	montant 2 166
Participation TCFE	2 166
Participation tiers	0
TVA récupérée	0
sur le BDN ou l'CTVA ?	CTVA
montant	1 892
Prise en charge frais TE38	284
Total financé	6 909
Participation COMMUNE	5 016
dont participation frais TE38 :	284
et contribution aux investissements :	4 732

MODALITES DE CONTRIBUTION AUX INVESTISSEMENTS

Paiement comptant, en 3 versements :	un acompte de 30% de la contribution (à l'émission de l'OS n°1) :	1 420
	un acompte de 50% de la contribution (2 mois après début travaux) :	2 166
	un solde sur présentation du décompte définitif :	546
	Contribution totale :	4 732